

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION ET DE SERVICES

Kabines
loueur de toilettes sèches

ARTICLE 1. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Location et de Services (ci-après les « CGL ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles HCAP SERVICES, société par actions simplifiée, exploitant la marque commerciale Kabines (ci-après « Kabines » ou « le Loueur »), met à disposition de ses clients des équipements sanitaires mobiles, notamment des toilettes sèches, urinoirs et équipements sanitaires écologiques, ainsi que les prestations de services associées éventuelles.

Ces prestations peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, la livraison, l'installation, la mise à disposition, l'entretien, le nettoyage, la personnalisation, la fourniture de consommables et la reprise du matériel.

Toute commande passée auprès de Kabines implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes CGL, à l'exclusion de tout autre document.

Les présentes CGL s'appliquent à toute location et prestation réalisée par Kabines, que le client soit un professionnel ou un particulier, certaines dispositions pouvant toutefois être réservées aux clients professionnels.

ARTICLE 2. DÉFINITIONS

Dans les présentes Conditions Générales de Location et de Services Associés, les termes commençant par une majuscule auront la signification suivante, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel :

Client : Toute personne physique ou morale, professionnelle ou particulière, qui passe commande auprès de Kabines et bénéficie de la mise à disposition du Matériel et, le cas échéant, des prestations associées.

Loueur / Kabines : La société HCAP SERVICES, société par actions simplifiée, exploitant la marque commerciale Kabines, mettant à disposition le Matériel objet du Contrat.

Matériel : L'ensemble des équipements sanitaires mobiles proposés par Kabines, notamment les toilettes sèches, urinoirs, équipements sanitaires écologiques, accessoires, éléments de personnalisation et consommables, tels que décrits dans le devis, le bon de commande ou tout document contractuel.

Prestations associées : L'ensemble des services pouvant être proposés par Kabines en complément de la location du Matériel, incluant notamment la livraison, l'installation, la mise à disposition, l'entretien, le nettoyage, la fourniture de consommables, la personnalisation, l'assistance et la reprise du Matériel.

Devis : Document émis par Kabines précisant la nature du Matériel loué, les prestations associées, les conditions financières et la durée de la location, valant offre contractuelle.

Commande : Acceptation du Devis par le Client, matérialisée notamment par la signature du Devis, une validation écrite (email inclus), ou le paiement total ou partiel de la commande.

Contrat : Ensemble contractuel formé par le Devis accepté, les présentes CGL et, le cas échéant, tout document complémentaire expressément accepté par les parties.

Site : Lieu désigné par le Client pour la livraison, l'installation, l'exploitation et la reprise du Matériel.

Mise à disposition : Moment à partir duquel le Matériel est livré ou installé sur le Site ou remis au Client, et placé sous sa garde juridique, pour la durée de la location.

Durée de location : Période comprise entre la Mise à disposition du Matériel et sa reprise effective par Kabines.

Restitution : Reprise effective du Matériel par Kabines à l'issue de la Durée de location, quel que soit le mode de reprise.

Dépôt de garantie : Somme éventuellement demandée au Client à titre de garantie financière, destinée à couvrir notamment les dégradations, pertes, vols ou sommes restant dues.

Client professionnel : Tout Client agissant dans le cadre de son activité professionnelle, commerciale, associative ou institutionnelle.

Client particulier : Toute personne physique agissant à des fins n'entrant pas dans le cadre d'une activité professionnelle.

ARTICLE 3. FORMATION DU CONTRAT

Toute demande de location ou de prestation fait l'objet d'un Devis établi par Kabines sur la base des informations communiquées par le Client (nature de l'événement, dates, lieu, matériel souhaité, prestations associées, etc.).

Le **Contrat** est réputé formé dès l'acceptation du Devis par le Client.

Cette acceptation peut notamment résulter :

- de la signature du Devis,
- de la validation écrite du Devis (email inclus),
- ou du paiement total ou partiel des sommes prévues au Devis.

Toute acceptation du Devis vaut adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Location, sans réserve ni condition.

Les éventuelles conditions générales ou particulières du Client, quel qu'en soit le support, ne sont pas opposables à Kabines, sauf acceptation écrite et préalable de cette dernière.

Kabines se réserve le droit de refuser toute commande, notamment en cas d'indisponibilité du Matériel, d'informations incomplètes ou erronées communiquées par le Client, ou de défaut de paiement d'une commande antérieure.

ARTICLE 4. DESCRIPTION ET ÉTAT DU MATÉRIEL

Le Matériel loué est décrit dans le Devis accepté par le Client. Il comprend les équipements sanitaires mobiles proposés par Kabines, ainsi que, le cas échéant, les accessoires, éléments de personnalisation et consommables associés.

Le Matériel est mis à disposition du Client en bon état de fonctionnement, propre et conforme à l'usage auquel il est destiné.

Il appartient au Client de vérifier l'état apparent du Matériel lors de sa Mise à disposition. Toute réserve relative à l'état, à la conformité ou au fonctionnement du Matériel doit être formulée par écrit auprès de Kabines dans un délai de quatre (4) heures suivant la Mise à disposition.

À défaut de réserve formulée dans ce délai, le Matériel est réputé conforme, en bon état et accepté sans restriction par le Client.

Les éventuelles variations d'aspect liées aux matériaux utilisés, notamment le bois, ainsi que les marques normales d'usage, ne sauraient être considérées comme des défauts ou des non-conformités.

ARTICLE 5. MISE À DISPOSITION, LIVRAISON ET REPRISE DU MATÉRIEL

La Mise à disposition du Matériel intervient à la date et sur le Site indiqués dans le Devis accepté par le Client.

Sauf stipulation contraire, la livraison et la reprise du Matériel sont réalisées par Kabines ou par tout prestataire mandaté par elle. Les horaires de livraison et de reprise sont communiqués à titre indicatif.

Le Client s'engage à assurer l'accessibilité du Site aux véhicules de livraison et de reprise, ainsi que la présence d'un représentant habilité lors de la Mise à disposition et de la reprise du Matériel.

En cas d'absence du Client ou de son représentant à l'horaire convenu, Kabines se réserve le droit :

- soit de procéder à la Mise à disposition ou à la reprise sans signature de document contradictoire, celle-ci valant acceptation sans réserve du Matériel,
- soit de reporter l'intervention, les frais supplémentaires engendrés restant à la charge du Client.

La reprise effective du Matériel marque la fin de la Durée de location.

Jusqu'à cette reprise effective, le Matériel demeure sous la garde et la responsabilité du Client.

Tout retard ou empêchement indépendant de la volonté de Kabines (conditions météorologiques, contraintes d'accès, force majeure, événements imprévisibles) ne pourra engager sa responsabilité ni donner lieu à indemnisation.

Le Client s'engage à ce que le Site soit accessible, praticable et adapté aux véhicules de livraison et de reprise de Kabines, notamment en termes de largeur d'accès, de hauteur, de portance du sol et d'absence d'obstacles. En cas de difficulté d'accès, de terrain non préparé, instable ou inadapté (boue, pente excessive, sol meuble, etc.), entraînant un retard, une impossibilité d'intervention ou l'immobilisation d'un véhicule, l'ensemble des frais supplémentaires engagés (temps d'attente, dépannage, remorquage, second passage) sera intégralement à la charge du Client.

ARTICLE 6. DURÉE DE LA LOCATION

La Durée de la location est indiquée dans le Devis accepté par le Client.
Elle débute à compter de la Mise à disposition du Matériel et prend fin lors de sa reprise effective par Kabines.

Toute période pendant laquelle le Matériel demeure sur le Site, y compris en amont ou en aval de l'événement, est incluse dans la Durée de la location, sauf stipulation contraire expresse.

Toute prolongation de la Durée de la location devra faire l'objet d'un accord préalable et écrit de Kabines. À défaut, la location sera réputée prolongée de plein droit et donnera lieu à facturation supplémentaire sur la base des tarifs en vigueur.

Kabines se réserve le droit de refuser toute demande de prolongation, notamment en cas d'indisponibilité du Matériel.

ARTICLE 7. UTILISATION DU MATÉRIEL ET OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à utiliser le Matériel exclusivement conformément à sa destination normale, dans le respect des consignes communiquées par Kabines et des règles d'hygiène et de sécurité applicables.

Le Matériel est placé sous la garde et la responsabilité du Client à compter de sa Mise à disposition et jusqu'à sa reprise effective par Kabines.

Le Client s'interdit notamment :

- de sous-louer, prêter, céder ou mettre le Matériel à disposition de tiers, à titre gratuit ou onéreux, sans l'accord écrit préalable de Kabines ;
- de déplacer le Matériel hors du Site prévu sans l'autorisation écrite préalable de Kabines ;
- d'apporter toute modification au Matériel, d'y apposer des inscriptions ou éléments non autorisés, ou d'en altérer l'aspect ou le fonctionnement ;
- d'utiliser le Matériel de manière non conforme, abusive ou détournée de son usage initial.

Le Client s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de préserver le Matériel contre toute détérioration, dégradation, vandalisme, vol ou utilisation inappropriée.

Toute utilisation non conforme du Matériel pourra entraîner, sans préjudice de toute autre action, la facturation des réparations, remplacements ou frais supplémentaires rendus nécessaires, voire la résiliation anticipée du Contrat aux torts exclusifs du Client.

ARTICLE 8. ENTRETIEN, NETTOYAGE ET PRESTATIONS ASSOCIÉES

Le Matériel est mis à disposition du Client propre et en état de fonctionnement, conformément à l'usage auquel il est destiné. Pendant toute la Durée de la location, le Client s'engage à assurer une utilisation normale et respectueuse du Matériel, notamment en veillant au respect des consignes d'usage spécifiques aux toilettes sèches et équipements sanitaires écologiques.

Les prestations d'entretien, de nettoyage, de vidange et de fourniture de consommables sont réalisées par Kabines uniquement lorsqu'elles sont expressément prévues dans le Devis accepté par le Client.

À défaut de souscription de prestations d'entretien auprès de Kabines, le Client demeure seul responsable :

- du maintien du Matériel dans un état d'hygiène conforme à son usage,
- du respect des règles sanitaires applicables,
- et des conséquences résultant d'un défaut d'entretien ou d'une mauvaise utilisation.

Le Client s'engage à permettre un accès libre et sécurisé au Matériel à Kabines ou à tout prestataire mandaté par elle, afin de permettre la réalisation des prestations prévues au Contrat.

Kabines ne pourra être tenue responsable des dysfonctionnements, dégradations ou nuisances résultant :

- d'une utilisation non conforme du Matériel,
- d'un défaut d'entretien imputable au Client,
- ou de l'impossibilité d'accéder au Site ou au Matériel dans des conditions normales.

Les déchets issus de l'utilisation des toilettes sèches (matières organiques et litière) sont collectés et pris en charge par Kabines uniquement lorsque cette prestation est expressément prévue au Devis.

Le Client s'engage à utiliser le Matériel conformément aux consignes communiquées par Kabines. Il est strictement interdit d'introduire dans les équipements tout déchet non biodégradable, notamment sacs plastiques, lingettes, serviettes hygiéniques, protections, mégots ou tout autre élément inadapté. Tout manquement à ces consignes pouvant entraîner des frais de tri, de nettoyage ou de remise en état fera l'objet d'une facturation complémentaire.

ARTICLE 9. PRIX ET CONDITIONS FINANCIÈRES

Les prix de location du Matériel et des Prestations associées sont ceux indiqués dans le Devis accepté par le Client. Ils sont exprimés en euros hors taxes (HT) et majorés de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en vigueur au jour de la facturation.

Les prix tiennent compte des éléments communiqués par le Client au moment de l'établissement du Devis. Toute modification de la commande, des dates, du Site, du nombre de participants, du Matériel ou des Prestations associées pourra entraîner une révision du prix initialement convenu.

Sauf stipulation contraire figurant au Devis, le paiement est exigible selon les modalités suivantes :

- le règlement total ou partiel de la commande vaut acceptation définitive du Contrat ;
- le solde éventuel est payable au plus tard à la date indiquée sur la facture.

Toute prestation supplémentaire demandée par le Client et non prévue initialement au Devis fera l'objet d'une facturation complémentaire sur la base des tarifs en vigueur.

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard pourront être appliquées de plein droit, calculées sur la base du taux d'intérêt légal en vigueur, sans préjudice de toute autre action que Kabines serait en droit d'engager. Pour les Clients professionnels, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros sera due, conformément aux dispositions légales en vigueur.

ARTICLE 10. DÉPÔT DE GARANTIE

Kabines se réserve le droit d'exiger, pour toute location de Matériel, le versement d'un dépôt de garantie, dont le montant est précisé dans le Devis accepté par le Client.

Le dépôt de garantie a pour objet de couvrir, sans que cette liste soit limitative :

- les dégradations, détériorations ou usages anormaux du Matériel,
- les pertes ou vols,
- les frais de nettoyage exceptionnels,
- ainsi que toute somme restant due au titre du Contrat.

Sauf stipulation contraire, le dépôt de garantie doit être versé avant la Mise à disposition du Matériel. À défaut, Kabines se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la commande.

Le dépôt de garantie est restitué au Client dans un délai raisonnable après la reprise effective du Matériel, sous réserve :

- de son retour en bon état,
- et du règlement complet de l'ensemble des sommes dues.

Kabines est autorisée à imputer sur le dépôt de garantie tout ou partie des sommes restant dues ou des frais résultant de dégradations ou manquements imputables au Client. Le cas échéant, un solde complémentaire pourra être facturé si le montant du dépôt de garantie s'avérait insuffisant.

ARTICLE 11. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

11.1 RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Le Matériel est placé sous la garde et la responsabilité du Client à compter de sa Mise à disposition et jusqu'à sa reprise effective par Kabines. Le Client est responsable de tous dommages, directs ou indirects, causés au Matériel, quelle qu'en soit la cause, notamment en cas de :

- mauvaise utilisation,
- négligence,
- vandalisme,
- vol,
- ou utilisation non conforme aux présentes CGL.

Le Client est également responsable des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait de l'utilisation ou de la présence du Matériel sur le Site.

11.2 ASSURANCES DU CLIENT

Le Client s'engage à être couvert par une assurance responsabilité civile adaptée à la nature de l'événement et à l'utilisation du Matériel. Pour les Clients professionnels, cette assurance devra couvrir notamment les dommages pouvant être causés aux tiers du fait du Matériel loué.

Kabines pourra demander, à tout moment, la communication d'une attestation d'assurance en cours de validité.

11.3 RESPONSABILITÉ DE KABINES

Kabines s'engage à fournir un Matériel conforme prêt à l'usage auquel il est destiné.

La responsabilité de Kabines ne saurait être engagée en cas de dommages résultant :

- d'une utilisation non conforme ou détournée du Matériel,
- d'un défaut d'entretien imputable au Client,
- d'un manquement du Client à ses obligations,
- ou d'un cas de force majeure.

En tout état de cause, la responsabilité de Kabines est strictement limitée au montant total hors taxes facturé au titre du Contrat concerné, sauf disposition légale impérative contraire.

ARTICLE 12. DÉGRADATIONS, PERTES ET VOLIS

Toute dégradation, détérioration, perte ou vol du Matériel survenant pendant la Durée de la location est présumé imputable au Client, sauf preuve contraire.

En cas de dégradation du Matériel, Kabines se réserve le droit de facturer au Client les frais de remise en état nécessaires, incluant, le cas échéant, les frais de main-d'œuvre, de transport et d'immobilisation du Matériel.

En cas de perte totale ou de vol du Matériel, le Client sera tenu d'indemniser Kabines à hauteur de la valeur de remplacement du Matériel, déduction faite d'un coefficient de vétusté raisonnable apprécié par Kabines.

Le Client s'engage à informer Kabines sans délai de tout sinistre, dégradation, perte ou vol, et à effectuer, lorsque cela est nécessaire, toute déclaration auprès des autorités compétentes. Une copie du dépôt de plainte devra être transmise à Kabines dans les meilleurs délais. Les sommes dues au titre du présent article pourront être imputées sur le dépôt de garantie, sans préjudice de la facturation de tout montant complémentaire si celui-ci s'avérait insuffisant.

En cas de dégradation entraînant l'immobilisation du Matériel en atelier, Kabines se réserve le droit de facturer au Client une indemnité d'immobilisation correspondant à 50 % du tarif journalier de location par jour d'indisponibilité du Matériel, à compter de sa reprise et jusqu'à sa remise en état effective.

ARTICLE 13. ANNULATION ET RÉSILIATION

13.1 ANNULATION PAR LE CLIENT

Toute annulation de commande par le Client devra être notifiée par écrit à Kabines. En cas d'annulation, quelle qu'en soit la cause, des frais d'annulation pourront être appliqués à titre d'indemnité contractuelle, afin de couvrir les coûts engagés par Kabines, notamment la mobilisation du Matériel, la planification logistique et les prestations préparatoires.

Sauf stipulation contraire au Devis, les frais d'annulation sont fixés comme suit :

- annulation plus de 30 jours avant la date de Mise à disposition : aucun frais (hors prestations déjà réalisées) ;
- annulation entre 30 et 7 jours avant la date de Mise à disposition : 50 % du montant total HT du Devis ;
- annulation moins de 7 jours avant la date de Mise à disposition : 100 % du montant total HT du Devis.

Les sommes déjà versées par le Client resteront acquises à Kabines à hauteur des frais d'annulation applicables.

13.2 RÉSILIATION POUR MANQUEMENT

En cas de manquement grave par le Client à ses obligations contractuelles, notamment en cas de

non-paiement, d'utilisation non conforme du Matériel ou de non-respect des présentes CGL, Kabines se réserve le droit de résilier le Contrat de plein droit, après mise en demeure restée sans effet, sans préjudice de toute demande d'indemnisation.

La résiliation entraîne l'exigibilité immédiate de l'ensemble des sommes dues et autorise Kabines à procéder à la reprise du Matériel aux frais du Client.

ARTICLE 14. FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement à ses obligations contractuelles si ce manquement résulte d'un événement de force majeure, tel que défini par la jurisprudence française.

Sont notamment considérés comme des cas de force majeure, sans que cette liste soit limitative : catastrophes naturelles, incendies, intempéries exceptionnelles, grèves, décisions administratives, épidémies, pannes généralisées, ou tout événement indépendant de la volonté des parties rendant impossible l'exécution du Contrat.

La partie invoquant un cas de force majeure devra en informer l'autre partie dans les meilleurs délais. L'exécution du Contrat sera alors suspendue pendant la durée de l'événement de force majeure, sans indemnité.

ARTICLE 15. DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées par Kabines dans le cadre de l'exécution du Contrat sont traitées conformément à la réglementation en vigueur, notamment au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Ces données sont utilisées exclusivement pour la gestion des commandes, la relation client, la facturation et le suivi des prestations. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données le concernant, qu'il peut exercer en adressant une demande à Kabines.

Sauf refus exprès formulé par écrit par le Client, Kabines est autorisée à réaliser des photographies du Matériel installé sur le Site, exclusivement à des fins de communication, de promotion et de valorisation de ses réalisations (site internet, réseaux sociaux, supports commerciaux). Ces photographies ne devront pas permettre l'identification des personnes, sauf accord spécifique préalable.

ARTICLE 16. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes Conditions Générales de Location sont soumises au droit français.

En cas de litige relatif à leur interprétation, leur exécution ou leur validité, et à défaut de résolution amiable, compétence expresse est attribuée aux tribunaux compétents du ressort du siège social de HCAP SERVICES, pour les litiges impliquant des Clients professionnels.

Pour les Clients particuliers, les règles légales de compétence s'appliquent.